



MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL



SUPPORT PROJECT FOR THE REVIVAL
OF THE COFFEE SUB-SECTOR

PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE
CAFE



COCOA AND COFFEE SUB
SECTORS DEVELOPMENT FUND

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE

MAITRE D'OUVRAGE :
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DU PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE CAFE
(CIPM/PARF-CAFE)

DEMANDE DE COTATION

N°0000015/DC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGP/2024 DU 16 MAI 2024
RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS
SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU PARF-CAFE

FINANCEMENT : BUDGET FODECC

IMPUTATION : 2024 184 3 4120010 222201

EXERCICE 2024

Avril 2024

Sommaire

PIECE N° I : AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION...2	
PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....11	
2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION 12	12
2.2 - PREPARATION DES OFFRES 12	12
2.3- DEPOT DES OFFRES 13	13
2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES..... 13	13
2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE 13	13
PIECE N° III : MODELES DE DOCUMENTS A UTILISER15	
3.1 - LETTRE DE SOUMISSION 16	16
3.2 - CAUTION DE SOUMISSION..... 17	17
3.3 - MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF 18	18
3.4 - MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE..... 19	19
PIECE N° IV : PROJET DE LETTRE-COMMANDE.....27	
SOMMAIRE 30	30
CHAPITRE I : GENERALITES..... 31	31
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE..... 33	33
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES 35	35
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES..... 36	36
ANNEXE.....38	38

PIECE N° 1 : AVIS DE
CONSULTATION POUR UNE
DEMANDE DE COTATION



MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE
DEVELOPPEMENT RURAL



SUPPORT PROJECT FOR THE REVIVAL
OF THE COFFEE SUB-SECTOR

PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE
CAFE



COCOA AND COFFEE SUB
SECTORS DEVELOPMENT FUND

FONDS DE DEVELOPPMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE

AVIS DE CONSULTATION N° 015 /DC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGP 2024 DU 16 MAY 2024
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS ET
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU PARF-CAFE

Financement : Budget FODECC, Exercice 2024

1. Objet de la consultation

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de l'exercice 2024, un Avis de Consultation relatif à la fourniture des matériels et équipements spécifiques pour le compte du Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café (PARF-CAFE).

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation comprennent les opérations suivantes :

- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de formation Roasting ;
- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de formation Cupping ;
- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de formation Barista ;
- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de salle de cours théorique. Les spécifications techniques sont annexées au document.

3. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison des prestations objet de la présente consultation est de soixante (60) jours à la Coordination National du Projet.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de trente-trois millions (33 000 000) de Francs CFA.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

6. Financement :

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le Budget du FODECC, Exercice 2024 sur la ligne d'imputation budgétaire : 2024 184 3 4120010 222201.

7. Consultation du Dossier :

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables, au secrétariat de la Coordination Nationale du PARF-CAFE, sise à Nlongkak, face OAPI, Téléphone 694 43 79 30/694 54 16 56, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier de Consultation :

Ledit dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Coordination Nationale du PARF-CAFE, sise à Nlongkak, face OAPI, Téléphone 694 48 79 30/694 54 16 56 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance d'achat de la somme non-remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, payable au compte spécial CAS-ARMP n°335 988 60001-94 valable dans toutes les agences de la BICEC.

Par ailleurs, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, Téléphone, Télécopie, E-mail).

9. Remise des Offres :

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Coordination Nationale du PARF-CAFE, sise à Nlongkak, face OAPI, Téléphone 694 48 79 30/694 54 16 56, au plus tard le 20/07/2024 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N° 19/DC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGPI/2024 DU 20/07/2024
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS ET
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU PARF-CAFE**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances, dont la liste figure à l'annexe 2 du présent DC, d'un montant de six cent soixante mille (660 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des offres :

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des plis :

L'ouverture des plis aura lieu le 20/07/2024 à 14 heures et se fera en un temps par Commission Interne de Passation des Marches auprès du Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café (CIPM/PARF-CAFE).

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée, ayant une bonne connaissance de l'offre.

13. Critères d'évaluation

13.1. Critères éliminatoires

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, après un délai de 48 h ;
2. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
3. Absence de la Caution de soumission dûment acquittée et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ;
4. Non-respect des modèles de pièces ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un Marché au cours des trois (03) dernières années et que l'entreprise ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;
6. Défaut d'avoir réalisé un marché similaire en termes d'approvisionnement, d'un montant ≥ 30 millions au cours des 03 dernières années (1^{ère} et dernière page du marché et Procès-Verbal de réception requis) ;
7. Non- respect de 100% des spécifications techniques ;
8. Non-respect d'au moins 85% des critères essentiels, soit une note de 14 points sur 16 points.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères énoncés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères essentiels	Note maximal	Notation
I	Capacité financière de l'entreprise	7 pts	
1.1	Chiffre d'affaire cumulé des trois dernières années (2020,2021,2022) justifié par les DSF d'un montant au moins égal à 50 000 000 FCFA	4 pts	
1.2	Attestation bancaire de levée de fonds ou toutes autres sources de financement légales, pouvant permettre en cas d'adjudication, de préfinancer les travaux à réaliser à hauteur de 33 000 000 FCFA	3 pts	
II	Expérience de l'entreprise	6 pts	
2.1	Nombre de projets de fournitures diverses réalisé au cours des 3 dernières années, au moins égal à deux (02), justifié par la 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et dernière page des marchés, le DQE et Procès-verbal de réception	3 pts par marché	
III	Présentation	3 pts	
3.1	Dossier clair, lisible et relié avec spirale et séparé par les intercalaires de couleur	1 pt	
3.2	Pièces présentées dans l'ordre du Dossier de consultation et séparé par les intercalaires de couleur	1 pt	
3.3	Pièces correspondantes dûment remplies, paraphées, datées et signées	1 pt	
	TOTAL	16pts	

Pour qu'une offre soit retenue pour l'analyse financière, elle devra satisfaire tous les critères éliminatoires et au moins une note de 14 points sur 16 points des critères essentiels.

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme aux prescriptions de la Demande de Cotation et qui présentera l'offre financière évaluée la moins disante.

15. Délai de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

16. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Coordination Nationale du PARF-CAFE, sise à Nlongkak, face OAPI, Téléphone 694 48 79 30/694 54 16 56.

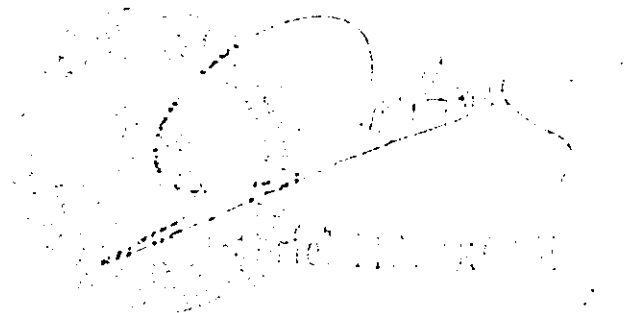
17. Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler 1517, numéro vert de la Commission Nationale Anti-corruption.

Fait à Yaoundé, le _____

Copie :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- MINADER/DRFP ;
- Président CIPM (pour information) ;
- UAF/SPM (pour archivage et affichage).

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**





MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE
DEVELOPPEMENT RURAL

SUPPORT PROJECT FOR THE REVIVAL
OF THE COFFEE SUB-SECTOR

PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE
CAFE

COCOA AND COFFEE SUB
SECTORS DEVELOPMENT FUND

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE

NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION

16 MAY 2024

CONSULTATION N° _____/INC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGP/2024 OF _____
IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE SUPPLY OF MATERIALS AND EQUIPMENT
FOR THE COFFEE TRADES TRAINING CENTER.

Financing: FODECC Budget, 2024 financial year

1. Subject:

The Minister of Agriculture and Rural Development, Project Owner, launches on behalf of the 2024 financial year, a consultation notice for the supply of materials and equipment for the coffee trades training center at the benefit of the Support Project for the Revival of the Coffee Subsector (PARF CAFÉ).

2. Nature of the equipment:

The services covered by this consultation include the following operations:

- The supply of materials and equipment necessary for the training of ROASTING;
- The supply of materials and equipment necessary for the training of CUPPING;
- The supply of materials and equipment necessary for the training of BARISTA;
- The supply of materials and equipment necessary for the theoretical training in lecture rooms. The technical specifications are annexed to the document.

3. Delivery deadline and place:

The maximum delivery deadline provided for by the Contracting Authority shall be sixty (60) days and the place is National Coordination of Project.

4. Estimated cost:

The estimated cost of the operation is 33 000 000 (thirty-three million) francs CFA.

5. Participation:

Participation in this invitation to tender is open to all enterprises of concerned with Cameroonian law that fulfill the required administrative, financial and technical capacities.

6. Financing:

The operation subject of this invitation to tender shall be financed by the 2024 FODECC Budget.2024 184 3 4120010 222210.

7. Consultation of tender file:

The consultation file can be consulted during working hours, at the National Coordination of PARF-CAFÉ, located at NLONGKAK, opposite OAPI, phone 694 48 79 30/694 54 16 56 as soon as this notice is published.

8. Acquisition of the tender file:

The tender file can be consulted and obtained as from the publication of the present invitation to tender the National Coordination of PARF-CAFÉ, located in NLONGKAK, opposite OAPI, phone 694 48 79 30/694 54 16 56, against payment of a non-refundable sum of 50 000 (Fifty thousand) francs CFA at the special account CAS ARMP no 335 988 60001-94, available at all BICEC agence.

9. Submission of offers:

Each offer drafted in English or French in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such must be numbered and deposited not later than 2024 at 1.00 p.m, at the national coordination of PARF-CAFÉ, located in Nlongkak, opposite OAPI, phone 694 48 79 30/694 54 16 56, and carry the inscription:

**NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION
CONSULTATION N° :/MINADER/PARF-CAFE/ICIPMI/UGPI/2024 OF
RELATING TO THE SUPPLY OF MATERIALS AND EQUIPMENT FOR THE COFFEE
TRADES TRAINING CENTER**

«TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION».

10. Provisional bid bond

Each bidder must include in his administrative document, a bid bond issued by a finance establishment approved by the Ministry of Finance featuring on the list in document 11 as 660 000 FCFA

Each bid bond is valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

11. Admissibility of offers:

Under penalty of rejection, the administrative documents required, must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority (Senior Divisional Officer, Divisional Officer ...) in accordance with the conditions of the invitation to tender.

They must not be older than three (03) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of tender file shall be declared inadmissible, especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance.

12. Opening of the bids:

The bids shall be opened in a single (01) phase on the at 2.00 pm, local time, by the PARF-CAFE Internal Tenders Board at the meeting hall of the National Coordination of PARF-CAFÉ in presence of the bidders officially mandated (one per file) having perfect knowledge of their bid.

13. Main eliminatory criteria:

1. *Eliminatory criteria*

1. Absence or non-compliance of an administrative document; after a delay of 48h;
2. False declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents ;
3. Absence of the bid bond issued by a leading bank approved by the Ministry in charge of public finance
4. Non-compliance with part models ;

5. Lack of a declaration of honor for not having abandoned a Contract in the last three (03) years and that the company is not on the list of defaulting companies established annually by the Minister of Public contracts;
6. Failure to have achieved a similar contract in terms of supply, amounting to ≥ 15 million over the past 03 years 1st and last pages of the required acceptance reports);
7. Non-compliance with 100% of the technical specifications
8. Non-compliance with at least 85% of the essential criteria, i.e. a score of 14 points out of 16 points.

2. Essential criteria

Bids shall be analysed technically by attributing to each of them the scores corresponding about essential criteria below.

N°	Essential Criteria	Maximum grade	Notation
I	Financial capacity	7 pt	
1.1	Cumulative turn over for the last three years (2020, 2021, 2022) justified by the tax statistics declarations of an amount at least equal to 50 000 000CFA Francs	4 pt	
1.2	Bank certificat of fundraising or any other source of legal financing, which may allow in the event of an award, pre-financing of the be carried out up to 33 000 000 CFA Francs	3 pt	
II	Tenderer's experience	6 pt	
2.1	Number of miscellaneous supply projects carried out over the last 3 years, at least equal to two (02), justified by the 1st, 2nd and last page of the contracts, the DQE and Receipt report.	3 pts per markets	
III	Presentation of the offer	3 pts	
3.1	Clear, legible and bound folder, spiral and separated by folder, spiral and separated by colored dividers	1 pt	
3.2	Documents presented in the order of the consultation file and separated by the color dividers	1 pt	
3.3	Documents duly completed, initialed, dated and signed	1 pt	
	TOTAL	16pts	

For a tender to be retained for the financial analysis, it must satisfy all the eliminatory criteria and have at least fourteen (14) points out of the sixteen (16) points of the essential criteria.

14. Attribution

the contracting authority will award the order letter to the tenderer whose tender will be deemed to comply with the requirements of the request for quotation and who will submit the lowest evaluated financial tender.

15. Validity of offers

Bidders will remain committed to the offers during ninety (90) days, from the deadline set for the submission of tenders.

16. Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours at the national coordination of PARF-CAFE, located in NLONGKAK, opposite OAPI, phone 694 48 79 30/694 54 16 56.

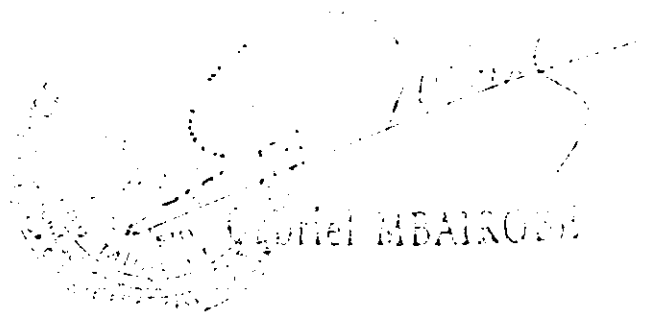
17. For any attempt at corruption or acts of bad practice, please call the 1517 toll-free number of the National Anti-Corruption Commission.

Yaoundé, the 2024

Copy:

- MINMAP (for information) ;
- ARMP (for publication and archiving) ;
- MINADER/DRFP ;
- Président CIPM (for information) ;
- UAF/SPM (for archiving and display).

THE MINISTER OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT



PIECE N° II : REGLEMENT DE LA
CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation a pour objet, la fourniture des matériels et équipements spécifiques pour le compte du PARF-CAFE.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
- (a) L'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation,
 - (b) Le Bordereau des prix unitaires,
 - (c) Le cadre de Devis Estimatif et Quantitatif,
 - (d) Le modèle de soumission,
 - (e) Le projet de Lettre-Commande,
 - (f) Le modèle de la grille d'évaluation des offres.
 - (g) Annexes
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications techniques contenus dans le Dossier de Consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants :

- (a) La soumission, timbrée, datée et signée ;
- (b) La caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ;
- (c) Le certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- (d) L'attestation pour soumission relative à la présente consultation signée de l'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- (e) L'attestation de conformité fiscale timbrée ;
- (f) La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- (g) L'attestation de non faillite ;
- (h) L'attestation de domiciliation bancaire ;
- (i) La copie certifiée conforme de l'Attestation d'Immatriculation timbrée ;
- (j) Le plan de localisation signé et timbré par le soumissionnaire ;
- (k) Le bordereau des prix unitaires signé ;
- (l) Le devis quantitatif et estimatif daté et signé ;
- (m) Les caractéristiques techniques dûment paraphées à chaque page, datées et signées à la dernière page ;
- (n) Le projet de Lettre-Commande paraphé à chaque page, daté et signé à la dernière page ;
- (o) Les annexes (justificatifs de la capacité financière et de l'expérience du soumissionnaire).

N.B. :

- Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA), et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes, compris (TTC).

- 4.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la Lettre-Commande.
- 4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

2.3- DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) Adressée à l'Autorité Contractante à l'adresse « Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural à l'attention du Coordonnateur National du PARF-CAFE, sise à Nlongkak, face OAPI, Téléphone 694 48 79 30/694 54 16 56 » et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans l'Avis de Consultation.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à la Coordination Nationale du PARF-CAFE, sise à Nlongkak, face OAPI, Téléphone 694 48 79 30/694 54 16 56, le _____ au plus tard le _____ à 13 heures.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité Contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Elle aura lieu le _____ à 14 heures.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Evaluation des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des pièces ;
- La vérification des critères essentiels d'évaluation ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- La comparaison des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Fournisseur dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Consultation et qu'elle est la moins-disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par l'Autorité Contractante et notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Le Président et les Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés et les soumissionnaires doivent observer, en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande ;
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ;
- (d) "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

PIECE N° III : MODELES DE
DOCUMENTS A UTILISER

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Consultation N° _____/DC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGPI/2024

*A Mme/Mr le Président de la Commission Interne de
Passation des Marchés du PARF-CAFE*

Mme/M.

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer
..... conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de (En lettres) francs CFA Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée et Toutes Taxes Comprises(en lettres) francs CFA.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de (nombre de jours) à compter de la notification de l'ordre de service de commencer.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le compte du Candidat

3.2 - CAUTION DE SOUMISSION

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que l'entreprise , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de l'Avis de consultant], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier de consultation ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la lettre-commande par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer la lettre-commande, alors qu'il est requis de le faire ;

- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif de la lettre-commande (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A le

(Signature de la banque)

3.3 - MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la Caution : N°

A [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné le « Maître d'Ouvrage »

Attendu que ; [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la Lettre-Commande N° désignée « la Lettre-commande », à réaliser [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il ; est stipulé dans la lettre-commande que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3% du montant de la tranche de la lettre-commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions de la lettre-commande,

Attendu que ; nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement.

Nous, [nom et adresse de banque], représentée [noms des signataires], ci-dessous désignée « la Banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la lettre-commande, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la lettre-commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification de la lettre-commande. La caution est libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à, le

3.4 – MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque:.....

Référence de la Caution: N°

Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage]

[Adresse du Maître d'Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage»

Attendu que

.....[nom et adresse de l'entreprise],

ci-dessous désigné «l'entrepreneur», s'est engagé, en exécution du marché, et à livrer le matériels et équipements spécifiques pour les centre de formations des méliers de café.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à dix pour cent (10%) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous,.....

..... [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de.....

[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché⁽¹⁰⁾.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à.....,le..... [signature de la banque]

3.5 – BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DE LA FOURNITURE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU PARF-CAFE					
N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	Prix en chiffre (FCFA)	Prix en lettre (FCFA)
SERIE 000 : BESOINS FORMATION ROASTING					
OO1	Moulin	U	2		
OO2	Balance 5kg	U	2		
OO3	Etouffoir 10kg	U	4		
OO4	Palettes en plastique	U	2		
OO5	Etagères	U	4		
OO6	Extincteur	U	2		
OO7	Bonbonne de gaz	U	2		
OO8	Pelle à gains	U	2		
OO9	Seau 5l	U	2		
SOUS - TOTAL 000					
SERIE 100 : BESOINS FORMATION CUPPING					
101	Table de cupping	U	2		
102	Tasses de cupping	U	71		
103	Cuillères de cupping	U	32		
104	Sample tray	U	20		
105	Verre à eau	U	30		
106	Crachoir	U	6		
107	Bouilloire électrique col de cygne	U	2		
108	Chronomètre digital	U	4		
109	Moulin mokmaster model KM5	U	1		
110	Moulin manuel manuel RHINO COFFEE GEAR MODEL TALL	U	5		
111	Thermomètre digital	U	10		
112	Balance digital	U	5		
113	Echelle de couleur Agtron SCA	U	2		
114	Roue de saveurs SCA	U	2		
SOUS - TOTAL 100					

SERIE 200 : BESOINS FORMATION BARISTA					
201	Machine à café Rocket Espresso RE A Timer 2gr	U	2		
202	Moulin Mahlkoning Guatemala	U	2		
203	Moulin espresso Eureka Atom Speciality 65	U	2		
204	Pichet à lait 350ml	U	4		
205	Pichet à lait 500ml	U	4		
206	Pichet à lait 600ml	U	2		
207	Tamper	U	6		
208	Répartiteur	U	6		
209	Knock box	U	4		
210	Camera	U	4		
211	Ecran 43pouces	U	2		
212	Chemex	U	4		
213	Aéropress	U	5		
214	French press	U	6		
215	V60	U	5		
216	Moka pot	U	2		
217	Cafetière filtre	U	2		
218	Tapis de tassage	U	4		
219	Balance digital	U	6		
220	Verre de mesure gradué	U	4		
221	Thermomètre	U	6		
222	Chronomètre	U	6		
223	Saupoudreur à poudre	U	6		
224	Art pen	U	14		
225	Spatule à lait	U	4		
226	Support Tamper	U	2		
227	Tablier	U	18		
228	Brosses diverses	U	10		
229	Serviettes	U	16		
230	Blender	U	2		
231	Verre de mesure gradué 2 bec	U	4		
	SOUS-TOTAL 200				

SERIE 300 : BESOINS SALLE DE COURS THEORIQUE					
301	Table banc	U	32		
302	Bureau	U	2		
303	Fauteuil	U	2		
304	Vidéo projecteur	U	2		
305	Tableau blanc	U	2		
	SOUS-TOTAL 300				
	TOTAL HTVA				
	TVA (19,25 %)				
	TOTAL TTC				

3.6 – CADRE DE DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA FOURNITURE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU PARF-CAFE					
N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
SERIE 000 : BESOINS FORMATION ROASTING					
OO1	Moulin	U	2		
OO2	Balance 5kg	U	2		
OO3	Etouffoir 10kg	U	4		
OO4	Palettes en plastique	U	2		
OO5	Etagères	U	4		
OO6	Extincteur	U	2		
OO7	Bonbonne de gaz	U	2		
OO8	Pelle à gains	U	2		
OO9	Seau 5l	U	2		
SOUS - TOTAL 000					
SERIE 100 : BESOINS FORMATION CUPPING					
101	Table de cupping	U	2		
102	Tasses de cupping	U	71		
103	Cuillères de cupping	U	32		
104	Sample tray	U	20		
105	Verre à eau	U	30		
106	Crachoir	U	6		
107	Bouilloire électrique col de cygne	U	2		
108	Chronomètre digital	U	4		
109	Moulin mokmaster model KM5	U	1		
110	Moulin manuel manuel RHINO COFFEE GEAR MODEL TALL	U	5		
111	Thermomètre digital	U	10		
112	Balance digital	U	5		
113	Echelle de couleur Agtron SCA	U	2		
114	Roue de saveurs SCA	U	2		
SOUS - TOTAL 100					
SERIE 200 : BESOINS FORMATION BARISTA					
201	Machine à café Rocket Espresso RE A Timer 2gr	U	2		
202	Moulin Mahlkoning Guatemala	U	2		
203	Moulin espresso Eureka Atom Speciality 65	U	2		
204	Pichet à lait 350ml	U	4		
205	Pichet à lait 500ml	U	4		
206	Pichet à lait 600ml	U	2		
207	Tamper	U	6		
208	Répartiteur	U	6		
209	Knock box	U	4		
210	Camera	U	4		
211	Ecran 43pouces	U	2		

212	Chemex	U	4		
213	Aéropress	U	5		
214	French press	U	6		
215	V60	U	5		
216	Moka pot	U	2		
217	Cafetière filtre	U	2		
218	Tapis de tassage	U	4		
219	Balance digital	U	6		
220	Verre de mesure gradué	U	4		
221	Thermomètre	U	6		
222	Chronomètre	U	6		
223	Saupoudreur à poudre	U	6		
224	Art pen	U	14		
225	Spatule à lait	U	4		
226	Support Tamper	U	2		
227	Tablier	U	18		
228	Brosses diverses	U	10		
229	Serviettes	U	16		
230	Blender	U	2		
231	Verre de mesure gradué 2 bec	U	4		
SOUS-TOTAL 200					
SERIE 300 : BESOINS SALLE DE COURS THEORIQUE					
301	Table banc	U	32		
302	Bureau	U	2		
303	Fauteuil	U	2		
304	Vidéo projecteur	U	2		
305	Tableau blanc	U	2		
SOUS-TOTAL 300					
TOTAL HTVA					
TVA (19,25 %)					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent devis technique quantitatif et estimatif des travaux à la somme de :
_____ (en chiffres) _____ (en lettres) Francs CFA THT

_____ (en chiffres) _____ (en lettres) Francs CFA TTC

Fait à _____ ; le _____

Le soumissionnaire (date, cachet et signature)

3.7 – GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

3.7.1. Tableau de vérification des critères essentiels

Nom du Soumissionnaire : _____ Date : ____/____/2024

N°	Critères	Note maximal	Notation
I	Capacité financière de l'entreprise	7 pt	
1.1	Chiffre d'affaire cumulé des trois dernières années (2020,2021,2022) justifié par les DSF d'un montant au moins égal à 50 000 000 FCFA	4 pt	
1.2	Attestation bancaire de levée de fonds ou toutes autres sources de financement légales, pouvant permettre en cas d'adjudication, de préfinancer les travaux à réaliser à hauteur de 33 000 000 FCFA	3 pt	
II	Expérience de l'entreprise	6 pt	
2.1	Nombre de projets de fournitures diverses réalisé au cours des 3 dernières années, au moins égal à deux (02), justifié par 1ère ,2eme et dernière page des marchés, le DQE et PV de réception	3 pts par marché	
III	Présentation	3 pts	
3.1	Dossier claire, lisible et relié avec spirale et séparé par les intercalaires de couleur	1 pt	
3.2	Pièces présentées dans l'ordre du Dossier de consultation et séparé par les intercalaires de couleur	1 pt	
3.3	Pièces dûment remplies, paraphées, datées et signées	1 pt	
	TOTAL	16pts	

3.7.2. Tableau de comparaison des offres

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PARF-CAFE
 Avis de Consultation N° _____/DC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGP/2024 DU _____

EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU PARF-CAFE

N°	Nom du soumissionnaire	Adresse	Conformité des pièces de l'offre		Note totale obtenue	Montant TTC de l'offre après correction	Classement de l'offre	Observation
			Oui	Non				
1								
2								
3								

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Contacts	Signatures
1				
2				
3				
4				
5				
6				

PIECE N° IV : PROJET DE
LETTRE-COMMANDE



MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL



SUPPORT PROJECT FOR THE REVIVAL
OF THE COFFEE SUB-SECTOR

PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE
CAFE



COCOA AND COFFEE SUB
SECTORS DEVELOPMENT FUND

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES CACAO ET CAFE

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINADER/ PARF-CAFE/CIPM/UGP/2024 DU ____

PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION

N° ____/DC/MINADER/PARFCAFE/CIPM/UGP/2024 DU ____ POUR LA
FOURNITURE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE
COMPTE DU PARF-CAFE

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

TITULAIRE : _____

B.P. _____; Tél. _____ E.mail : _____

N°R.C : _____; NIU : _____

RIB : _____ ouvert au nom de _____ auprès
de _____, Agence de _____

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE: _____

LIEU DE LIVRAISON : _____

MONTANTS EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A.	
AIR	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON

MONTANT EN FCFA :

FINANCEMENT : Budget du FODECC, exercice 2024

IMPUTATION :

Souscrite, le

Signée, le

Notifiée, le

Enregistrée, le

Entre :

L'Administration camerounaise, représentée par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, dénommée ci-après « Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et

L'Entreprise

B.P: _____ Tel _____ Fax : _____

N° R.C : _____ N° Contribuable : _____

Représentée par Monsieur _____, son Directeur Général, dénommée ci-après « Le Fournisseur »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - DEFINITION DES ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION PROVISOIRE DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - CAUTION ET GARANTIE
- ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 23 - LITIGES
- ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture des matériels et équipements spécifiques pour le compte du PARF-CAFE.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après et en annexe de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée suivant une Demande de Cotation, en procédure d'urgence.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- la soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques ou Spécifications Techniques, et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- le détail estimatif et quantitatif ;
- le bordereau descriptif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail dans la République du Cameroun
2. la Loi n° 95/811 du 27 juillet 1995 portant organisation du Commerce du Cacao et du Café modifiée et complétée par la Loi N°2004/025 du 30 décembre 2004 ;
3. la Loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
4. la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
5. la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
6. la Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
7. Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du Régime fiscal et douanier des marchés Publics ;
8. le Décret n° 2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
9. le Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 mars 2019 ;
10. le Décret 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
11. le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés publics ;
12. le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création,

organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

13. le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
14. l'Arrêté conjoint MINMAP/MINFI n°00000226 du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des présidents, membres et secrétaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des sous-Commissions d'analyse des offres, ainsi que les indemnités forfaitaires allouées aux Personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la Passation, le suivi et le Contrôle des Marchés Publics ;
15. l'Arrêté n°133/A/MINMAP du 22 avril 2020 portant Création des Commission Internes de Passation des Marchés auprès de certains projets au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
16. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
17. la Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des marchés publics ;
18. La Lettre Circulaire N°000010/LC/MINMAP/CAB du 22 septembre 2020 clarifiant les documents de paiement des cocontractants de l'Administration à soumettre au visa préalable au paiement du Ministère chargé des Marchés Publics ;
19. La Lettre Circulaire n°000004/LC/MINMAP/CAB du 24 juin 2021 précisant le rôle du représentant du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions de réception et des commissions de suivi et de recette technique des prestations objets des marchés publics ;
20. la Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024;
21. Les Normes en vigueur.
22. Les Normes en vigueur.

ARTICLE 5 - DEFINITION DES ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

- L'Autorité contractante est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est : Le Ministre des Marchés Publics ;
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Chef de service de la Lettre-Commande est le Coordonnateur National du Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur de la Lettre-Commande est le Directeur des Ressources Financières et du Patrimoine du MINADER ;
- Le Fournisseur est :

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Agriculture et

du Développement Rural ;

- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande sont le Coordonnateur National du PARF-CAFE et Le responsable Administratif et Financier du PARF-CAFE.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison et de réalisation des prestations connexes du matériel est fixé à Soixante (60) jours ouvrables à compter de la date de notification de la présente Lettre-Commande.

Les livraisons se feront au garage administratif du MINADER.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile

à :

BP :

TEL :

FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle du Directeur des Ressources Financières et du Patrimoine du MINADER (l'Ingénieur) et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, la livraison, les frais techniques et d'assurance.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations objet de la présente consultation comprennent les opérations suivantes :

- La fourniture des matériels et équipements pour les* besoins de formation Roasting ;
- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de formation Cupping ;
- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de formation Barista ;
- La fourniture des matériels et équipements pour les besoins de salle de cours théorique.

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

- Manuel d'utilisation ;
- Carte de Garantie d'origine.

ARTICLE 12 - RECEPTION PROVISOIRE DES EQUIPEMENTS

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Fournisseur par une commission composée comme suit :

1. Le Maître d'ouvrage ou son Représentant..... Président ;
2. Le Ministre des Marchés Publics ou son Représentant,observateur ;
3. Le Chef service du Marché,Membre ;
4. Le Directeur des Ressources Financières et du Patrimoine ou son ReprésentantRapporteur ;
5. Le Comptable Matières du PARF-CAFE.....Membre ;
6. Le Fournisseur ou son ReprésentantMembre.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité et la qualité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 13 – CAUTION ET GARANTIE

13.1. Cautionnement définitif

Le Cocontractant s'engage à constituer dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché un cautionnement de bonne exécution de cinq pour cent (5%) du montant TTC du marché. Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en Charge des Finances. Ce cautionnement qui garantit l'exécution intégrale du contrat sera restitué ou la caution libérée après la réception de la totalité des fournitures.

13.2. Garantie :

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du Fournisseur.

La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire de la fourniture.

Une retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC de la lettre-commande sera faite. Cette retenue de garantie peut être remplacée par une caution bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

Au terme de la période de garantie, il sera organisé une réception définitive dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

ARTICLE 14 - ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110 %) de la valeur CAF des fournitures "magasin à magasin" sur une base "tous risques", y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de :

..... (Montant en chiffres) (Montant en lettres) Francs CFA TTC (Toutes Taxes Comprises), conformément au détail estimatif ci-dessous :

- Montant Hors taxes (HTVA) :(montant en chiffres)(Montant en lettres)Francs CFA ;
- Montant de la TVA (19,25%) :(montant en chiffres)(Montant en lettres)Francs CFA ;;
- Montant de l'IR (5,5%) :(montant en chiffres)(Montant en lettres)Francs CFA ;
- Montant NAP :(montant en chiffres)(Montant en lettres)Francs CFA ;.

ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage :

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage.

17.2 Echelonnement des Paiements

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutées.

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des décomptes après réception des fournitures.

ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque)..... au nom de (Fournisseur).....

ARTICLE 19 - REGIME FISCAL

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché

b. Un millièmè (1/1000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base avec ses pénalités de retard.

ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande sont édités et diffusés par les soins du Fournisseur et à ses frais.

ARTICLE 23- LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Fournisseur.

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE
 N° _____ /LC/MINADER/PARF-CAFE/CIPM/UGP/2024, PASSEE APRES
 AVIS DE CONSULTATION N° _____ /DC/MINADER/
 PARFCAFE/CIPM/UGP/2024 DU _____ RELATIF A LA FOURNITURE
 DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LE COMPTE DU
 PARF-CAFE.

Titulaire (nom et adresse) :

Montant de la Lettre-Commande :

TTC	
HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2%)	
NET A MANDATER	

Lu et accepté	Le fournisseur
Yaoundé, le	
(Signé par le Maitre d'Ouvrage)	
Yaoundé, le	
Enregistrement	

ANNEXE

1-Spécifications technique minimum

QUANTITES	DESIGNATIONS	DESCRIPTIONS
Matériels et équipements pour les formations de « Roasting », « Cupping » et « Barista »		
02	MOULIN MALHKONING MODEL GUATEMALA	Capacité de broyage :800-900g/min Couleur : Acier inoxydable Poids : 28 kg Dimension de l'emballage (LxlxH) : 47 x 30 x 70 cm Dimension de l'appareil : 22 x 62 x 33 cm Puissance nominale : 1100W Certification : CE, CB, ETL safety, ETL Sanitation
02	BALANCE PORTEE 5kg	Dimension du plateau : 250 x215 mm Batterie interne : 160h environs de vie Plateau en acier lacqué Chargeur externe Hauteur des chiffres : 23mm Matière boitier : plastique ABS Protection : IP44
04	ETOUFFOIR 10kg	Matériau : Acier laqué noir Dimension Ø90cm Poids 10kg
02	PALETTES EN PLASTIQUE	
04	ETAGERES	En bois
02	EXTINCTEUR 6KG	Capacité d'extinction : 34A 233B et E Agent extinction ABC 40% à poudre Température de fonctionnement de -30°C à 60°C Pression Max autorisée : 18,00bar Volume de l'équipement : 7,50Lt Poids brut approximatif : 9,50kg Dimension approximatif : 535 x 160 mm
02	BONBONNE DE GAZ	Matériel : tôles d'acier Poids butane : 6kg Poids total approximatif : 13kg Hauteur total: 365/280mm
02	PELLE A GAINS	Matériel : bois Dimension : 38 x21,8 x 8 cm Poids : 500g
02	SEAU 5l EN INOX	Hauteur 240mm Diametre intérieur : 180mm

QUANTITES	DESIGNATIONS	DESCRIPTIONS
02	TABLE DE CUPPING 160X60X110 cm	
71	TASSES DE CUPPING	Diamètre : 96mm Hauteur : 58mm Base : 46mm Volume 200ml
32	CUILLERES DE CUPPING	Matériel : en acier inoxydable Dimensions : 11,11 x 5,75 x 8,62 cm Couleur : noir Volume : 1litre Couvercle amovible
20	SAMPLE TRAY 250g	Matériau : plastique Poids 250g
30	VERRE A EAU 22cl	Profondeur : 8cm Diamètre : 8cm Hauteur : 9cm Longueur : 9cm Volume 22cl Caractéristique : transparent Matière principale : verre
06	CRACHOIR	Volume 1l Matière : Plastique
02	BOUILLLOIRE ELECTRIQUE COL DE CYGNE 1,2l	Matériel : en acier inoxydable Dimensions : 11,11 x 5,75 x 8,62 cm Couleur : noir Volume : 1litre Couvercle amovible
04	CHRONOMETRE DIGITAL	Comptage sur 10h, au 1/1000è sec 30 temps/SPLIT ou LAP Rappel mémoires SPLIT ou LAP Hauteur de chiffre : 9mm Dimension : 75 x 60 x 20 mm /100g
01	MOULIN MOKAMASTER MODEL KM5	Dimension : 323 x 128 x 211 mm Poids : 4,3 kg Contenance : 675ml (maximum 250g de grains de café) Puissance 310W – 120V – 60Hz
05	MOULIN MANUEL RHINO COFFEE GEAR MODEL TALL	Couleur : inox brossé Matériau : Alu/Inox Capacité de la trémie : 42 g Dimension : H=170mm, L=150mm, Poids : 0,5kg
10	THERMOMETRE DIGITAL	Dimension : 14,4 x 2,4 x 1,8 cm Arrêt automatique Affichage en C° et °F Mesure par contact

QUANTITES	DESIGNATIONS	DESCRIPTIONS
		Alimentation : 1 pile LR41 de 1,5V Signal sonore 1 emplacement de mémoire
05	BALANCE DIGITAL D-KANTA	Balance pour café filtre/Méthodes douces Affichage LED Alimentation : Batterie avec câble USB fourni Pour peser entre 0,3 et 2000g Chronomètre intégré
02	ECHELLE DE COULEUR AGTRON SCA	Gamme spectrale et résolution : 400-700nm et 1nm Pouvoir : Électronique Espace colorimétrique : CIEab, HunterLab, CIELCH, CIELuv Afficher : TFT couleur tactile résistif Détail de l'emballage : le colis, comprend un adaptateur de 5v, un câble de données, des plateaux d'échantillons de 10,2cm et 15,2cm ainsi que les accessoires nécessaires
02	ROUE DE SAVEURS SCA	
02	MACHINE A CAFE VBM REPLICA ELECTRONIC 2GROUPE	Poids : 85kg Puissance : 4000W + 2 x 600W 2 buses à vapeur pour plus de puissance Voltage : 240V
02	MOULIN MAHLKONING GUATEMALA	Diamètre de la meule : 71mm Matériau de la meule : acier spécial Capacité moyenne de broyage : 800-900g/min Capacité de la trémie à haricots : 900g Dimensions (L x H x P) : 22 x 62 x 33 cm Poids net : 28 kg
02	MOULIN ESPRESSO EUREKA ATOM SPECIALITY 65	Diamètre de la meule : 65mm Matériau de la meule : acier renforcé
04	PICHET À LAIT 350ml JOE FREX INOX	Pichet à lait à vapeur et à mousse 35cl Matériel : Acier inoxydable de haute qualité 18/10 Taille : 350ml, résistant au lave-vaisselle
04	PICHET À LAIT 500ml BARISTATOR	Pichet à lait à vapeur et à mousse 50cl Matériel : Acier inoxydable de haute qualité 18/10 Taille : 500ml, résistant au lave-vaisselle
02	PICHET À LAIT 600ml GRADUE RHINO COFFEE GEAR	Pichet à lait à vapeur et à mousse 60cl Matériel : Acier inoxydable de haute qualité 18/10 Taille : 60ml, résistant au lave-vaisselle

QUANTITES	DESIGNATIONS	DESCRIPTIONS
06	TAMPER MOTTA EFFET VAGUE 58mm	Diamètre : 58mm Manche dévissable en bois noir Poids : 355,5g Base effet vagues en acier inoxydable
06	RÉPARTITEUR 58mm	Répartiteur de mouture en carbone pour tasser à la perfection Partie inférieure en acier inoxydable Diamètre : 58mm
04	KNOCK BOX	Acier inoxydable Dimension : 10 x 10 x 15 cm
04	CAMERA	
02	ECRAN TELE 43POUCES	Type de produit : Digital LED Marque : LG Modèle : 43LP500PTA Catégorie : Électronique Taille écran : 43" Connectivité : HDM1 2, USB 1, Bluetooth, Wifi Résolution : 1366 x 768 (HD) Tension/fréquence : 110-220 volts Consommation d'énergie : 150W
04	CHEMEX 6 TASSES	Matière : Verre borosilicate Capacité : 900ml (6 tasses) Hauteurs : 21 cm Diamètre : 13,5 cm
05	AÉROPRESS	Marque : AeroPress Couleur : gris Dimension : 18P x 11l x 10H cm Caractéristique principale : Filtre permanent Type de cafetière : Machine à espresso Type de filtre : réutilisable
06	FRENCH PRESS PYLA 3 TASSES	Matériau : Verre, acier inoxydable Capacité : 3 tasses (350ml) Poignée ergonomique et isolante
02	MOKA POT BIALETTI 3 TASSES	Couleur: noir Capacité : 3 tasses
05	V60 KIT AVEC VERSEUSE 3-4 TASSES	Dripper conique en plastique Capacité : jusqu'à 4tasses Carafe en verre, verseuse col de cygne en inox Livré avec 40 filtres papiers conique
02	CAFETIÈRE FILTRE MOKAMASTER	Type de verseuse : verre Café accepté : café moulu Système de maintien au chaud : Double résistance Arrêt automatique : oui Fonction stop-goutte : oui Gamme Moccamaster : KBG 741 select

QUANTITES	DESIGNATIONS	DESCRIPTIONS
		Capacité : 10-15 tasses (environ 1,25L) Matériau carrosserie : Inox Couleur : cuivré Dimensions (LxPxH) : 320 x 170 x 360 mm Poids : 3,2 kg Puissance : 1450W
04	TAPIS DE TASSAGE	Matériau du manche : silicone Dimensions (LxPxH) : 200 x 150 x 45mm
06	BALANCE DIGITAL PORTEE 3kg	Alimentation : Pile AAA Précision : 0,1g Poids maximum : 3kg Tarage : Manuel Affichage : LCD
04	VERRE DE MESURE GRADUÉ 1 BEC RHINO COFFEE GEAR	Verre doseur gradué de 10ml à 70ml Marque : RHINO COFFEE GEAR Type d'accessoire : Espresso
06	THERMOMÈTRE DIGITAL	Dimension : 14,4 x 2,4 x 1,8 cm Arrêt automatique Affichage en Co et oF Mesure par contact Alimentation : 1 pile LR41 de 1,5V Signal sonore 1 emplacement de mémoire
06	CHRONOMÈTRE DIGITAL	Compteur croissant ou à rebours Fonction Arrêtez et redémarrez Rappel du dernier chrono 3Systèmes : Clip/Aimant (idéal pour fixer à votre machine espresso) /Corde
06	SAUPOUDREUR À POUDRE	Matériaux : acier inoxydable satiné Capacité 250g Grille fine + couvercle
14	ART PEN SET JOE FREX	Diamètre : 12mm Longueur : 170mm Matériau : Aluminium poli
04	SPATULE À LAIT EN INOX	Matériau : inox
02	SUPPORT TAMPER	Poids : 56g Hauteur : 19mm Diamètre : 73mm
18	TABLIER BARISTA	63% polyester 35% coton Longueur : 84cm
10	BROSSES DIVERSES	Dimensions : Ø1,4cm x 19cm Matériau : Aluminium brillant
16	SERVIETTES BARISTA	
02	BLENDER 2500watt	Puissance : 600 W Vitesse : jusqu'à 16 000 tr/min Capacité bol : 1,25L Arrêt manuel

QUANTITES	DESIGNATIONS	DESCRIPTIONS
04	VERRE DE MESURE GRADUE 2 BEC RHINO COFFEE GEAR	Graduation en onces et millilitre Double bec verseur Verre épais avec anse
Matériels et équipements pour salles de cours théorique		
32	TABLE BANC	
02	BUREAU	
02	FAUTEUIL	
02	VIDÉO PROJECTEUR	
02	TABLEAU BLANC	

2- LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.

N°	BANQUES
1	AFRILAND FIRST BANK (AFB) BP : 11 834, YAOUNDE
2	BANK OF AFRICA (CAMEROUN), BP 4593. DOUALA
3.	BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BAC) BP. : 2 933 DOUALA
4.	BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) BP. : 12962, YAOUNDE
5.	BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), BP : 600 DOUALA
6	BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP : 1925, DOUALA ;
7.	CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP), BP. : 4571, DOUALA
8.	COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC), BP: 4004, DOUALA;
9.	CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE
10.	ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP: 582, DOUALA
11.	NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK), BP: 6578, YAOUNDE
12.	OCEANIC BANK OF CAMEROON (OBC)
13.	SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN), BP : 300, DOUALA ;
14.	SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP : 0342, DOUALA
15.	STANDARD CHARTERED BANK CAMEROUN (SCBC), BP: 1784, DOUALA;
16.	UNION BANK OF CAMEROUN PLC (UBC), BP: 2088, DOUALA;
17.	UNITED BANK OF AFRICA (UBA), BP: 2088, DOUALA.
COMPAGNIES D'ASSURANCES	
18.	ACTIVA ASSURANCES, B.P : 12 970 DOUALA ;
19.	ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINE (AREA) B.P : 1531, DOUALA
20.	BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A. B.P: 2328, DOUALA
21.	ATLANTIQUE ASSURANCES S.A. B.P : 2933, DOUALA
22.	CHANAS ASSURANCES, B.P : 039 DOUALA
23	CPA S.A. B.P : 54, DOUALA
24.	NSIA ASSURANCES S.A, BP : 2759 DOUALA
25	PROASSUR B.P . 5963, DOUALA

26.	SAAR S. A. B.P : 0311, DOUALA
27.	SAHAM ASSURANCES, B.P : 11 315 DOUALA
28.	ZENITHE INSURANCE, B.P : 1540, DOUALA